

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2026

PRÉVENIR L'UTILISATION DE CONTRATS D'ÉNERGIE POUR LÉGITIMER DES
OCCUPATIONS ILLICITES - (N° 2492)

N° CE4

AMENDEMENT

présenté par

M. Tavernier, Mme Simonnet, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Ruffin et M. Biteau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.